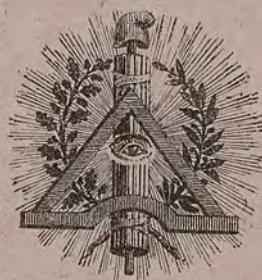


# FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.

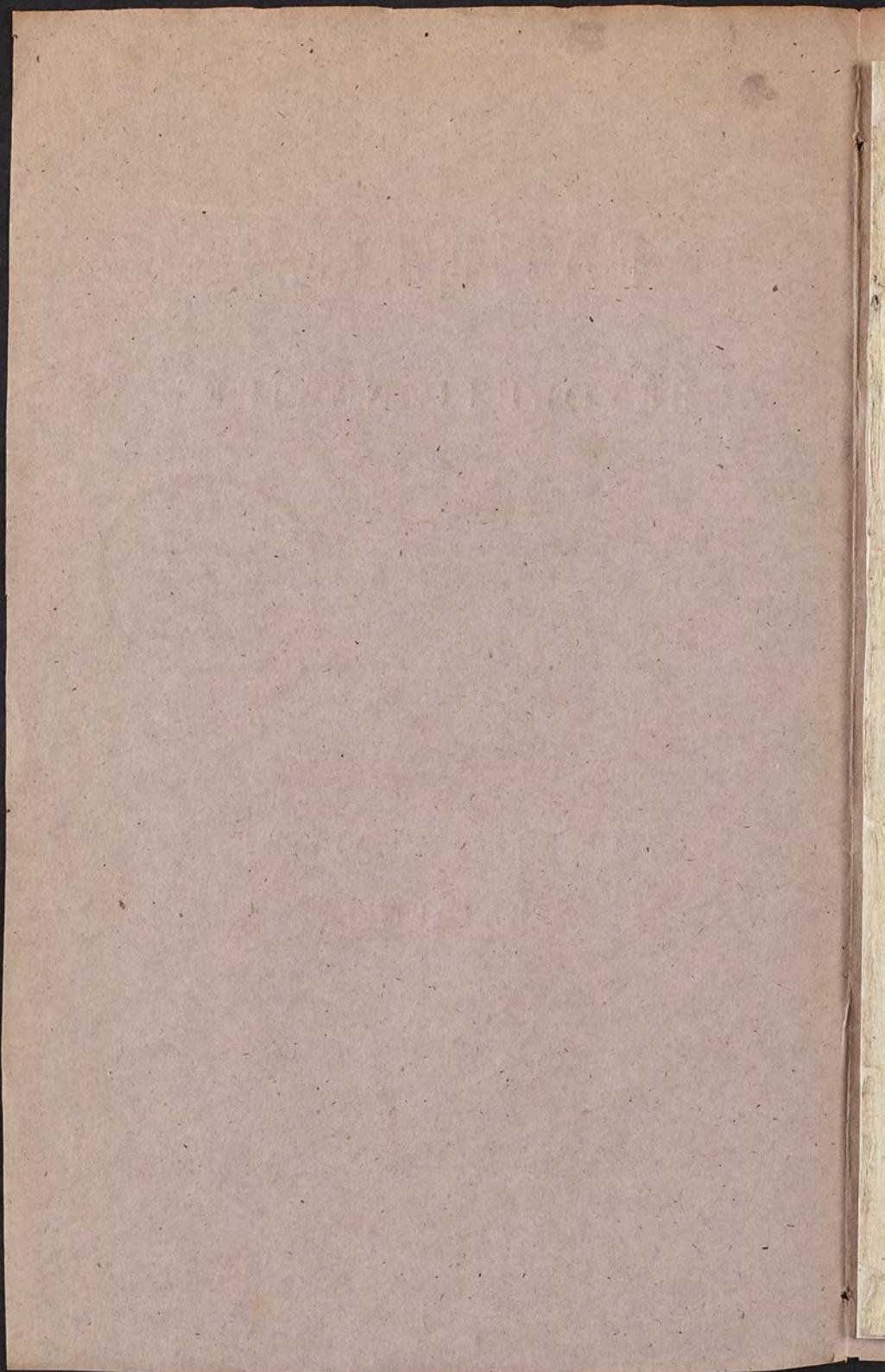


LIBERTÉ, ÉGALITÉ,

FRATERNITÉ

OU





---

# TESTAMENT

## DE JUDAS-RAVAILLAC-CARTOUCHE

### DE FOULON, ex-contrôleur-général

BIBLIOTHEQUE  
DU

III  
J E soussigné, Judas-Ravaillac-Cartouche de Foulon, contrôleur-général par la grâce de la cabale aristocratique, étant sur les marches de l'hôtel-de-ville, déclare faire mon testament holographie, ainsi qu'il suit.

I.

J'institute pour mon légataire universel Me. Fiacre-Nicolas Berthier de Sauvigny, mon gendre, voulant qu'il récueille ma succession, & notamment les émolumens qui me sont dus pour l'exercice du ministère des finances.

II.

Dans le cas où mondit légataire universel viendroit à être arrêté comme moi, je veux & j'ordonne qu'il délivre au peuple de Paris la somme de quinze cents mille livres à prendre sur mes biens que sur les siens, pour ré-

parer les préjudices qu'il peut avoir causés par ignorance ou autrement , à condition qu'il sera entendu en ses défenses , & jugé du moins par le comité permanent sur les pièces qui seront produites à charge & à décharge.

## I I I.

Je donne & lègue à mes deux fils , maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel , savoir à mon aîné , la crainte d'un peuple poussé à bout par toutes sortes de tyrannies & de vexations , & à mon fils l'abbé , la crainte de Dieu , laquelle doit lui suffire vu son état.

## I V.

Je donne & lègue à celui qui remplacera M. Necker dans le ministère des finances , la corde avec laquelle j'ai été pendu , sauf toutefois le cas où le sieur Necker ne voudroit pas retourner en France , auquel cas je déclare le legs porté au présent article nul & caduc.

## V.

Je donne & lègue à messieurs qui m'ont précipité dans cet abîme , l'extrait mortuaire

que je m'étois fait délivrer, afin de passer pour mort, leur conseillant d'user de la même précaution, mais avec plus d'adresse & moins de sécurité.

## VI.

Je donne & lègue à M. le comte de Montmorin, qu'on dit avoir accepté le ministère de Paris, les huit mille cinq cents lettres de cachet imprimées, où il n'y avoit que les noms à remplir, & dont j'avois fait provision pour la première année de mon ministère ; le conjurant, par l'intérêt que méritent son humanité & sa vertu, de ne faire d'autre usage desdites lettres de cachet, que de les distribuer aux gardes-françaises pour faire des bourres.

## VII.

Je donne & lègue à MM. les nobles-gardes nationaux, autrefois gardes-françaises, mon hôtel pour servir à perpétuité de caserne & de corps-de-garde ; voulant que le frontispice soit orné d'un marbre blanc, où sera écrit en lettres d'or le mot LIBERTAS.

## VIII.

Je donne & lègue à MM. des gardes suisses

le projet de l'adresse des gardes-suisse's au roi ,  
lequel projet j'ai fait saisir entre les mains de l'im-  
primeur , en installant l'auteur dans la liste des  
orateurs du palais royal.

## I X.

Je donne & lègue à madame de Polignac ,  
l'Histoire de la maréchale d'Ancre , reliée en  
veau fauve , dorée sur tranche , l'exhortant à y  
apprendre à ne pas pousser un peuple , naturel-  
lement honnête & généreux , hors de son carac-  
tère.

## X.

*Item* , je donne & lègue à quiconque a pu être  
séduit & égaré par les conseils de ladite Poli-  
gnac & compagnie , le repentir & les remords  
dont je suis déchiré dans ce moment , leur  
recommandant d'appaiser la multitude par des  
secours sagement distribués , lesquels ne feront  
que de justes réparations.

## X I.

Je lègue au prince Lambesc les huit meilleurs  
chevaux de mon écurie , pour fuir ou pour ser-  
vir à .... , pourvu qu'il y soit condamné par  
un tribunal juridiquement établi.

## X I I.

Je lègue à tous ceux qui ont servi l'affreux projet de la horde aristocratique, soit comme généraux, soit comme ministres, soit comme conseils, soit comme approvisionneurs, le mépris public & l'exécration universelle, conjurant le peuple de les laisser vivre pour que leur supplice soit plus long & plus douloureux; car les cadavres ne souffrent point.

## X I I I.

Je donne & lègue à l'abbé de Vermond une haire, une discipline, un bréviaire, & je lui souhaite le temps de faire pénitence.

## X I V.

Je lègue mille écus de rente & une médaille, à l'orateur qui a osé dire, en place de Grève & au palais royal, qu'il valoit mieux sauver dix coupables que de punir un innocent, & qui a fait la motion, que tous ceux qui seroient arrêtés à la clamour publique, comme criminels de lèse-nation, seroient à l'avenir conduits ès prisons du châtelet, pour y subir un jugement national, dont le prononcé seroit motivé par un comité de députés qui en connoîtroit.

## X V.

Je lègue au peuple de Paris une heure de réflexion sur la différence qu'il y a de la licence à la liberté; sur la dépopulation que causent ses excès contre les nobles; sur la perte de main-d'œuvre qui a lieu tous les jours, même depuis que le danger est passé; sur le défaut d'ouvrage que produira, cet hiver, la crise actuelle; sur l'inutilité de pousser plus loin une vengeance dont les premiers coups ont effrayé & mis en fuite tous ses ennemis; sur le désordre qu'apportent dans l'assemblée nationale les nouvelles désolantes qui la frappent de toutes parts; enfin, puissé ma mort donner à tous les Français l'esprit de modération & de prudence qui doit accompagner le véritable amour de la liberté!

*Signé FOULON.*

